

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 29 - Présents : 21 - Procurations : 4

Rappel des dates : Convocation : 29/11/2024 - Affichage : 29/11/2024

Le cinq décembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Michel Berger de Savigné l'Évêque sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent, excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		Pouvoir à PINTO Christophe - 05/12/24	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à ROYER Jean-Michel - 02/12/24	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel			X
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie		Pouvoir à TRIFAUT Anthony - 04/12/24	
	CHRISTIANY Damien			X
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline		Pouvoir à GODEFROY Vincent - 05/12/24	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		

Madame Isabelle LEMEUNIER est élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 17 octobre 2024

Délibération n °2024-DB-09

Le Bureau Communautaire,

Vu les articles L. 5211-10, L. 2121-5 et L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 17 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 06 Décembre 2024,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.